

AVEC LUCIE LANTEIGNE



LA PRATIQUE DU PLEIN AIR AU QUÉBEC UNE BELLE AVENUE POUR LE LOISIR MUNICIPAL

En 2017, la Chaire de tourisme Transat ESG de l'UQÀM a réalisé une étude inédite sur la pratique du plein air par les Québécois¹. Le rapport de 182 pages de cette étude fourmille de données appelées à alimenter toutes sortes d'analyses au cours des mois et même des années à venir.

Dix-neuf organisations s'étaient associées pour commander cette étude, parmi lesquelles l'Association québécoise du loisir municipal. C'est que, pour le milieu municipal, le plein air peut être un secteur de loisir riche de potentialités.

Les municipalités ont la particularité d'offrir des lieux de pratique du plein air à proximité des lieux de résidence des citoyens. On pense surtout aux parcs et aux pistes cyclables,

mais il y a aussi les marinas et autres accès à l'eau, ainsi que les sentiers hors parc et autres parcours de randonnée en ski de fond et raquette. À l'heure de la pratique libre et des saines habitudes de vie, le plein air est une voie d'avenir pour le loisir municipal.

Pour en savoir plus long sur cette étude et sur l'intérêt qu'elle peut représenter pour le milieu municipal, *Agora Forum* a posé quelques questions à Lucie Lanteigne, qui a coordonné le groupe de travail.

AF : L'étude affirme que les deux tiers des Québécois ont pratiqué au moins une activité de plein air au cours des trois dernières années. Parle-t-on de pratique régulière? Et qu'est-ce que c'est une pratique régulière?

¹ Rapport disponible à https://chairedetourisme.uqam.ca/upload/files/Étude_Plein_air_rapport_final.pdf. On peut aussi en consulter l'analyse sommaire de Claudine Barry dans le bulletin de l'Observatoire québécois du loisir intitulé *Portrait de la pratique du plein air par les Québécois*, vol. 15 no 4, 2017; https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/docs/FWG/GSC/Publication/170/377/1765/1/146451/5/O0000178741_CB_Portrait_de_la_pratique_du_plein_air_par_les_Quebecois_II_2_.pdf.



Photo: iStockphoto.com

LL : En fait, les deux tiers des Québécois ont pratiqué au moins une fois une activité de plein air au cours des trois dernières années. Ce « au moins une fois » n'évoque évidemment pas une pratique régulière, mais il faut aller plus loin dans les chiffres. Plus de 29 % de ces deux tiers affirment faire plus de 30 jours d'activités de plein air annuellement. On a même 17 % qui pratiquent le plein air 60 jours et plus par année. Ce 17 % signifie qu'il y aurait environ 700 000 adultes qui pratiquent des activités de plein air plus d'une fois par semaine en moyenne.

AF : On apprend dans l'étude que les activités de plein air se pratiquent surtout en groupe, notamment en famille (31 %), en couple (32 %) ou entre amis (22 %). Les infrastructures de plein air sont-elles généralement adéquates pour accueillir les familles?

LL : L'étude révèle que l'élément à améliorer en priorité pour favoriser la pratique du plein air est l'accessibilité pour les familles. Il faut penser davantage famille et proposer des aménagements, du matériel et des expériences adaptés à tous les niveaux (parents, ados, jeunes enfants). Par exemple, des bancs plus nombreux ou des haltes plus fréquentes sur des parcours avec de jeunes enfants, des parcours de difficultés et d'expériences variées (boucle très facile, zone d'habileté vélo au départ de sentiers, etc.), des espaces où les enfants peuvent bouger. Il faut s'assurer également de bien communiquer l'offre et transmettre l'information nécessaire aux parents qui désirent organiser une escapade familiale. Le coût est un facteur important aussi.

L'étude révèle que 70 % des expériences de plein air vécues par les enfants se font en famille. C'est le principal vecteur d'initiation au plein air chez les enfants. L'accessibilité du plein air aux familles est donc garante de la pratique future du plein air sur une base plus individuelle.

AF : L'un des aspects les plus intéressants de l'étude, c'est que vous avez sondé les gens qui n'en font pas. Pourquoi n'en font-ils pas?

LL : On sait que 34 % de la population québécoise n'a pratiqué aucune activité de plein air au cours des trois dernières années. La principale raison est le manque d'intérêt. Il sera intéressant de suivre cette donnée au fil des ans en raison de certains facteurs qui peuvent influencer l'intérêt (ou le désintérêt) pour le plein air : le nombre croissant de citadins, la distance accrue pour se rendre en pleine nature, la sédentarité chez les jeunes ou, à l'inverse, le plein air de proximité, l'intérêt des municipalités d'investir dans l'aménagement de parcs, de promenades urbaines, de sentiers de marche et de pistes cyclables, etc.

D'autre part, 15 % des répondants qui n'ont pratiqué aucune activité dans les trois dernières années ont répondu que c'était parce qu'ils n'avaient personne avec qui en faire. Les raisons financières sont par ailleurs un obstacle pour 18 %, car le plein air requiert souvent l'achat d'équipement et des frais de transport. Or, les municipalités peuvent contribuer à réduire cet obstacle en offrant des accès gratuits ou en prêtant de l'équipement.

Par exemple, la Ville d'Eastman entretient un sentier hivernal de 7 km, tracé pour le ski de fond et la marche, dont l'accès est gratuit. Ce sentier est extrêmement populaire et l'on y croise des usagers de tout âge, de l'athlète au promeneur et pour tous les usages : rando, raquette, vélo, fatbike, ski de fond, course, skijoring. Il est clair que ce corridor a un effet direct sur la pratique du plein air chez les citoyens et les villégiateurs de la municipalité.

AF : Les municipalités pourraient-elles faire autre chose pour éliminer les obstacles à la pratique d'activités de plein air en milieu urbain ou semi-urbain?

LL : Il y a plusieurs possibilités. Pour atténuer l'obstacle de la distance, surtout en ville, il faut des parcs de voisinage ou de proximité. Il faut aussi un bon réseau de transport actif et public, avec des arrêts à proximité des parcs et des sentiers. Les villes peuvent aussi encourager le transport actif en installant des stationnements



15% n'ayant pratiqué aucune activité dans les trois dernières années ont répondu que c'était parce qu'ils n'avaient personne avec qui en faire.

« Le vélo et la marche vont continuer d'être populaires, en raison notamment de leur accessibilité. Les activités d'hiver sont un créneau prometteur : marche nordique, ski de fond, patin et, de plus en plus, vélo d'hiver. »



de vélos sécuritaires à proximité des lieux de plein air. L'accès à du matériel sur place est important, particulièrement pour les groupes et institutions, comme les CPE, les écoles, les centres communautaires et les camps de jour. L'équipement peut être prêté ou même gratuit.

Des installations pour tous les niveaux et pour tous les groupes d'âge vont favoriser l'achalandage. Les villes et les organismes qu'elles reconnaissent peuvent assurer un certain encadrement et même offrir des cours d'initiation.

Il est peut-être pertinent d'intégrer dans la programmation municipale des activités offertes par le privé dans des domaines plus spécialisés, comme le canot-kayak ou l'escalade. La municipalité peut contribuer à rendre cette offre plus accessible : diffusion, location à tarif réduit, accès facile aux lieux de pratique, etc.

Enfin, la contribution financière et l'implication des municipalités dans les infrastructures et les parcs régionaux sont déterminantes. Les sentiers et les rivières n'ont pas les mêmes frontières que celles des municipalités et des MRC. On doit donc partager une vision commune de développement pour ces parcs qui sont bien souvent localisés à proximité des noyaux urbains et complémentaires à l'offre de proximité.

AF : Les municipalités n'ont-elles pas l'impression que le plein air, ça se passe ailleurs que chez elles et qu'il ne vaut pas la peine d'investir dans ce domaine?

LL : Cette perception a pu être vraie, elle l'est de moins en moins. Les municipalités ont longtemps financé en priorité les aréna, les piscines, les terrains de sport et les équipements de jeu pour les enfants, mais elles investissent de plus en plus dans des infrastructures comme les pistes cyclables et les sentiers. Elles ont constaté depuis déjà un certain temps la très grande popularité et l'attractivité du plein air, et il y a une pression populaire pour qu'elles soutiennent davantage l'offre dans ce domaine, soit directement, soit via les organismes.

AF : On parle de retombées globales de 2,2 milliards engendrés uniquement par les adeptes québécois du plein air. Y a-t-il, pour les municipalités, une part de ces retombées? Et comment pourraient-elles accroître cette part?

LL : Une partie de ces retombées est constituée de revenus fiscaux pour les gouvernements fédéral et provinciaux. Toutefois, les millions générés en salaires et les 30 000 emplois créés ont des impacts pour les municipalités. Les dépenses des ménages et les dépenses touristiques dans les restaurants, l'achat ou la location d'équipement et les frais d'hébergement sont aussi un moteur pour les économies locales.

La municipalité qui investit dans un équipement local peut bénéficier de la popularité d'une activité au-delà de son territoire, car plusieurs disciplines de plein air ont un fort potentiel d'attractivité. Le parc linéaire du P'tit Train du Nord enregistre près de 1 million de passages annuellement. Plus de 70 % de la clientèle est locale, mais des excursionnistes et des touristes de partout ont permis le développement de toute une industrie touristique autour de cet équipement de plein air mythique.

AF : Quelles sont les disciplines d'avenir dans le domaine du plein air auxquelles les municipalités auraient intérêt à porter attention?

LL : Le vélo et la marche vont continuer d'être populaires, en raison notamment de leur accessibilité. Les activités d'hiver sont un créneau prometteur : marche nordique, ski de fond, patin et, de plus en plus, vélo d'hiver.

Chaque municipalité peut chercher à développer une offre distinctive, selon les ressources naturelles de son milieu (relief, microclimat, plans d'eau, etc.), la culture locale (traditions, festivals, patrimoine) et diverses compétences présentes sur son territoire. Cette offre est appelée à faire partie de l'identité de la ville : elle peut être un facteur d'attractivité (touristes et nouveaux citoyens) et même de rétention de la population.